

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – société GDSOL 76**  
**Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol – commune d'Issoire**

Une enquête publique est ouverte **du lundi 10 juin à 9h00 au mercredi 10 juillet 2024 à 16h45** sur le projet présenté par la société GDSOL 76 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Issoire.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire n° 063 178 23 V0033 déposée le 11 juillet 2023 en mairie d'Issoire par la société GDSOL 76.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Issoire s'implante sur une superficie d'environ 5,3 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 3,9 MWc.

Les éléments constitutifs du dossier comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie d'Issoire – service urbanisme, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- du lundi au mercredi : de 8h00 à 12h00 de 13h15 à 16h45
- le jeudi : de 8h00 à 12h00
- le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h15

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaïque-r1366.html>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Monsieur Patrick MIROWSKI, Architecte-Urbanisme honoraire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public :

- lundi 10 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- jeudi 27 juin 2024, de 9h00 à 12h00
- mercredi 10 juillet 2024, de 13h45 à 16h45

Les observations pourront être formulées selon les modalités suivantes :

- en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Issoire,
- en les exprimant directement et oralement au commissaire enquêteur pendant ses permanences,
- par correspondance, au commissaire enquêteur, à la mairie d'Issoire, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-5421@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5421@registre-dematerialise.fr)
- en les formulant sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5421>

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susvisé.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :  
M. David PETERS – société GDSOL 76 – Tel : 06 75 25 99 42 – courriel : [d.peters@solaterra.fr](mailto:d.peters@solaterra.fr)

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie d'Issoire, ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaïque-r1366.html>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral accordant le permis de construire avec ou sans prescription, ou refusant le permis de construire.